



Réunion du Conseil Municipal

Lundi 14 Mars 2022

Séance n° 2022-03 - Décisions Arrêtées

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Burie, sous la présidence de Monsieur Gérard PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 Mars 2022

Présents : (14) MM. Gérard PERRIN (Maire), Patrick ANTIER (1^{er} Adjoint), Mme Marie-Christine GILARDIN (2^{ème} Adjointe), M. Jean-Paul ROULLIN (3^{ème} Adjoint), Mmes Magalie FOURNIER, Nelly GAUTHIER, MM. Joël LAVERGNE (Conseiller Municipal délégué), Patrick MAILLOT, Serge REMY, Sébastien ROI-SANS-SAC, Mme Babette SCHNEIDER Babette, M. Stéphane SIMONNEAU, Mme Nathalie SIRRE-LAMBERT, M. Bernard VACHON.

Absente Excusée : (01) Mme Stéphanie BARBASTE (Procuration à Mme Nathalie Sirre-Lambert).

Madame Marie-Christine Gilardin est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance en date du 21 février 2022 a été adressé par mail à tous les conseillers le 23 février 2022. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Le Procès-Verbal, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 - Budget Principal Commune ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- ◇ une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la Collectivité) ;
- ◇ un bilan comptable de la Collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la Collectivité.

Le Compte de Gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut, ainsi, constater la stricte concordance des deux documents.

Le Maire vise et certifie que les comptes 2021 établis par M. Jean-Michel Drouineau, Responsable du Service de la Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, sont en conformité avec ceux de la Commune.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

2 - Budget Principal Commune ⇒ Vote du Compte Administratif 2021

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes établis au titre de l'année 2021.

De l'exercice 2021, il ressort un excédent global de 886 210.35 €, dont détail ci-dessous :

- ◇ Excédent d'Investissement de 657 489.34 € (à noter ⇒ encaissement des deux emprunts 200 000 € pour l'aménagement de la 3^{ème} tranche de la Rd.731 & 350 000 € pour l'acquisition des biens à la Cda) ;
- ◇ Excédent de Fonctionnement de 228 721.01 €

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

3 - Budget Principal Commune ⇒ Affectation du Résultat 2021

Restes à Réaliser en section d'investissement ⇒ en dépenses : 389 289.67 €, en recette : 0 €.

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

▶ Affectation Complémentaire en Réserve (1068)	160 568.66 €
(+ Excédent de Fonctionnement - Déficit des Restes à Réaliser)	
(+ 228 721.01 € - 389 289.67 €)	
▶ Résultat Reporté en Fonctionnement (R.002)	68 152.35 €
(+ Excédent de Fonctionnement - Art. 1068)	
(+ 228 721.04 € - 160 568.66 €)	
▶ Résultat d'Investissement Reporté (R.001)	495 177.64 €
(+ Excédent Inv. 2021 - Déficit Inv. 2020)	
(+ 657 489.34 € - 162 311.70 €)	

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

4 - Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Compte de Gestion 2021

Idem point n° 1.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

5 - Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Vote du Compte Administratif 2021

Aucun mouvement n'a eu lieu, tant en dépenses qu'en recettes, sur 2021. Les écritures de fin d'année, réalisées sous contrôle des services de la Dgfip, ont conduit de remettre à zéro les deux sections.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

6 - Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Affectation du Résultat 2021

Malgré les deux sections à zéro, il convient d'en prendre note en affectant ce résultat neutre.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

7 - Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021

Idem point n° 1.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

8 - Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Vote du Compte Administratif 2021

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes établis au titre de l'année 2021.

De l'exercice 2021, il ressort un déficit global de 330 963.41 €, dont détail ci-dessous :

- ◇ Déficit d'Investissement de 352 209.66 € ;
- ◇ Excédent de Fonctionnement de 21 246.25 €

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

9 - Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Affectation du Résultat 2021

Restes à Réaliser en section d'investissement ⇒ en dépenses : 90 5810 €, en recette : 100 000 €.

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

▶ Affectation Complémentaire en Réserve (1068)	0 €
(+ Excédent de Fonctionnement + Excédent des Restes à Réaliser)	
(+ 41 781.33 € + 9 420.00 €)	

▶ Résultat Reporté en Fonctionnement (R.002)	41 781.33 €
(+ Excédent de Fonctionnement 2021 + Excédent fonctionnement 2020)	
(+ 21 246.25 € + 20 535.08 €)	
▶ Résultat d'Investissement Reporté (R.001)	821.20 €
(- Déficit Inv. 2021 + Excédent Inv. 2020)	
(- 352 209.66 €+ 353 030.86 €)	

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

10 - Actualisation des membres des Commissions Communales

Lors de la réunion d'installation en tant que Conseillère Municipale, Mme Magalie Fournier n'a pas pu solliciter sa participation à certaines Commissions Communales. Il s'agit donc d'acter son souhait d'être membre des Commissions Communales suivantes : Personnel & Lotissement / Foncier.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

11 - Elections Présidentielles ⇒ Permanences des Dimanches 10 & 24 Avril 2022

Il est établi les permanences de tenue du bureau de vote pour la durée de comprise entre 8 h.00 et 19 h.00.

12 - Comptes Rendus des Commissions Communales & Informations Diverses



Affiché en Mairie de Burie, mardi 15 mars 2022